

venus de l'Etat, et la tendance à la hausse des prix et des salaires. La reprise s'est manifestée surtout dans les industries primaires.

Les exportations de produits agricoles ont considérablement augmenté de volume. Le Gouvernement se propose de continuer la vigoureuse campagne qu'il a entreprise en vue d'activer la vente des produits agricoles, tant sur le marché domestique qu'à l'extérieur.

Le Gouvernement s'est efforcé sans relâche de développer le commerce extérieur du Canada. Depuis la dernière session du Parlement, des ministres de la Couronne se sont rendus en Grande-Bretagne et dans d'autres pays pour prendre part en personne à la négociation d'accords commerciaux. A l'heure actuelle, le ministre du Commerce est en route vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où il discutera des changements à apporter aux accords existants.

Vous apprendrez avec plaisir que les Gouvernements de Sa Majesté, pour le Royaume-Uni et pour le Canada, se sont mis d'accord, en principe, sur une nouvelle convention de commerce, dont vous serez appelés à approuver le texte au cours de la présente session.

Grâce à l'aide et à la collaboration de la Commission nationale de placement, on a avancé la solution du problème du chômage et de l'assistance. Les camps de chômeurs ont été fermés le 1er juillet. L'inscription des assistés est terminée. Le Dominion a conclu des accords avec les provinces au sujet d'un plan de placement agricole, grâce auquel des milliers de célibataires sans foyer ont trouvé du travail. Un plan pour l'amélioration des habitations a été mis en œuvre. Toutefois, en dépit de ces mesures et de l'augmentation notable des offres d'emploi, la nécessité de pourvoir aux besoins des nombreuses personnes assistées reste au premier plan de nos problèmes.

Des dispositions seront prises, de concert avec les provinces, pour aider à l'établissement des jeunes gens sans emploi.

Au cours de l'été, on a adopté un vaste programme pour parer à la grave situation causée par l'intense sécheresse qui s'était étendue à une grande partie de l'Ouest canadien.

La fusion et la centralisation de certains services de l'administration, qui avaient été décrétées au cours de la dernière session, ont été effectuées. Le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada et le Conseil d'administration des Chemins de fer Nationaux du Canada ont été nommés et sont entrés en fonctions. Par suite de l'achat d'actions et de la nomination d'administrateurs, mesures autorisées par le Parlement, le Gouvernement a acquis une part prépondérante dans la propriété de la Banque du Canada, ainsi que la haute main sur son administration.

Vous serez saisis de mesures législatives se rapportant à la création d'un service aérien transcanadien, à l'extension des pouvoirs de la Commission des chemins de fer, et à la révision de l'armature financière des Chemins de fer Nationaux du Canada. Vous serez appelés à étudier, entre autres, des projets de loi destinés à faciliter les prêts affectés aux réparations et à l'amélioration des habitations rurales et urbaines, à modifier et codifier les lois relatives aux coalitions commerciales et industrielles, et à accorder des pensions aux aveugles avant l'âge de soixante-dix ans. Une proposition vous sera soumise relativement au paiement, au moyen de tout numéraire ou devise ayant cours légal, des dettes qui actuellement doivent être acquittées en or ou monnaie d'or.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant de nouveau à donner toute votre attention aux questions importantes dont vous serez saisis, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

ABDICATION DU ROI ÉDOUARD VIII

MESSAGE DE SA CI-DEVANT MAJESTÉ

L'honorable M. DANDURAND: Honorables membres du Sénat, le premier ministre a reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message de Sa ci-devant Majesté Edouard VIII, en date du 10 novembre 1936, et l'acte d'abdication d'Edouard VIII, portant la même date.

Le message fait part de la décision finale et irrévocable de Sa ci-devant Majesté de renoncer au trône auquel il succéda à la mort de son père, et fait connaître l'acte d'abdication signé ce jour-là par le roi Edouard VIII.

Par ordre du roi Edouard VIII, des originaux de l'acte d'abdication et du message, signés chacun de la propre main de Sa ci-devant Majesté, ont été expédiés du palais de Buckingham le 10 décembre 1936, par la poste, à Son Excellence le Gouverneur général.

Le texte de l'acte d'abdication et du message de Sa ci-devant Majesté a été communiqué par câblegramme à Son Excellence le Gouverneur général le matin du 10 décembre 1936, et immédiatement transmis par Son Excellence à ses ministres.

Les originaux du message et de l'acte d'abdication sont présentement entre les mains du premier ministre. A moins que les honorables membres soit du Sénat, soit de la Chambre des communes conseillent d'agir autrement, le premier ministre a l'intention de les faire déposer aux archives du conseil privé, où ils seront conservés en lieu sûr.

Monsieur le président, je remets entre vos mains une copie au photostat de chacun de ces documents; vous les lirez aux honorables membres et les déposerez ensuite parmi les archives de notre Chambre.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, j'ai en main un message de Sa ci-devant Majesté le roi Edouard VIII, en date du 10 décembre 1936, lequel se lit comme suit: